



# CSI/TUAC PRIORITÉS SYNDICALES POUR LA PRÉSIDENTICE MEXICAINE DU G20 EN 2012

L'emploi pour contrer la récession	2
Reprendre le programme de réglementation du secteur financier et accroître les recettes grâce à une imposition juste	4
Le développement et le socle de protection sociale	5
Des emplois verts comme base d'une croissance pérenne	6
La gouvernance et le G20	6

*« En 2012, Mexico doit être l'occasion de réaffirmer l'importance du G20 dans la lutte contre la récession. Les décisions qui y seront adoptées devront améliorer la coopération économique et stimuler l'emploi, accroître la réglementation financière et mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières, fixer un socle de protection sociale et soutenir le développement, combattre le changement climatique et promouvoir une croissance pérenne, et parvenir à une gouvernance mondiale plus démocratique et équitable. »*

## Contexte

1 À Cannes, les dirigeants des pays du G20 ont reconnu que *« la reprise mondiale s'est essoufflée, notamment dans les pays développés, le chômage atteignant des niveaux inacceptables »*. Les *Perspectives économiques de l'OCDE*, publiées à la fin du mois de novembre, évoquaient clairement la menace très réelle d'une double récession, les prévisions de croissance étant désormais revues quotidiennement à la baisse. Toutefois, rien n'a encore été entrepris pour mettre un terme à l'irresponsabilité et à l'avidité des marchés financiers grandement responsables de la récession. Les inégalités continuent de croître au bénéfice d'un pour cent, ou de 0,1 pour cent, de la population alors que les crises de la dette souveraine font peser toujours plus de pressions sur l'euro, générant un climat de hausse du chômage presque inéluctable. Les économies émergentes du G20 sont aussi touchées et sont confrontées à des tensions sociales particulières au moment de mettre au travail des millions de jeunes à la recherche d'un emploi. Quant au 1,4 milliard de femmes et d'hommes qui vivent dans la pauvreté extrême, ils n'ont que peu de perspectives d'amélioration dans un contexte de stagnation économique mondiale.

2 Pourtant, bon nombre de gouvernements de la planète et d'institutions internationales semblent emprunter un chemin qui ne fera qu'accroître les inégalités et le chômage. Des formations diverses s'en prennent aux droits syndicaux au nom de la *« souplesse »* sur le marché du travail qu'invocent l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et la Commission européenne, créant ainsi des conditions propices à une plus grande inégalité de revenus, première instigatrice de la crise. Cette situation pourrait bien priver les écono-

mies du G20 de l'effet positif sur la demande de salaires plus élevés et donner des arguments à un durcissement des tensions et des affrontements sociaux.

3 En 2010, le Sommet du G20 de Toronto a prématurément sonné l'heure du changement, prônant l'abandon du soutien de la croissance en faveur de l'austérité budgétaire. Ce changement de cap a participé à l'effondrement de la croissance et a alimenté le cercle vicieux de la hausse du chômage, des déficits et de la méfiance. À Cannes, le communiqué et la déclaration contenaient un certain engagement à l'égard de la croissance, les dirigeants des pays du G20 ayant annoncé qu'ils étaient « *fermement convaincus que, pour rétablir la croissance et la confiance, l'emploi doit être au cœur des mesures et des politiques* ».

4 En 2012, Mexico doit être l'occasion de réaffirmer l'importance du G20 dans la lutte contre la récession. Les décisions qui y seront adoptées devront améliorer la coopération économique et stimuler l'emploi, accroître la réglementation financière et mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières, fixer un socle de protection sociale et soutenir le développement, combattre le changement climatique et promouvoir une croissance pérenne, et parvenir à une gouvernance mondiale plus démocratique et équitable.

### L'emploi pour contrer la récession

5 La priorité doit être la coordination des efforts pour accroître la demande afin d'éviter la récession, de restaurer la croissance et d'élever les niveaux d'emploi. Le G20 devrait:

- déclarer un moratoire sur les objectifs de Toronto de réduire de moitié les déficits fiscaux;
- veiller à ce que les dépenses des gouvernements se concentrent sur des mesures visant à accroître la demande à court terme, dont des investissements coordonnés pour des programmes de création d'emplois au vu de l'incidence positive des salaires et de la négociation collective sur la demande globale;
- mettre en place des mesures fiscales encourageant la relance et destinées à optimiser leur impact immédiat sur la création d'emplois;
- faire de l'emploi un indicateur officiel du processus d'évaluation mutuelle pour « une croissance forte, durable et équilibrée »;
- veiller à ce que les recommandations sur l'emploi de l'OIT, de l'OCDE, du FMI et de la Banque mondiale, demandées par le G20, soient cohérentes avec l'Agenda pour le travail décent et le Pacte mondial pour l'emploi, et qu'elles incluent les dialogues sociaux nationaux en tant que méthode pour parvenir à la croissance en augmentant les salaires, en renforçant la protection sociale, les emplois verts, la formation et l'éducation, et en réduisant l'écart salarial entre les femmes et les hommes – et qu'elles ne s'appuient plus sur la déréglementation du marché du travail qui a contribué à la crise;
- convenir que, pour parvenir à un maximum de cohérence entre les politiques économiques et de l'emploi, les ministres des Finances du G20 se réuniront avec les ministres du Travail à l'occasion de la troisième conférence des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 en avril/mai 2012.

6 C'est à l'occasion de la 3<sup>e</sup> conférence des ministres du Travail et de l'Emploi que le groupe de travail du G20 sur l'emploi présentera son premier rapport de fond qui se concentrera sur les jeunes. Il devrait notamment prôner:

- un « pacte du G20 pour l'emploi des jeunes » au travers duquel il s'agirait de veiller à ce que les jeunes obtiennent un emploi de qualité et une possibilité de formation dès la fin de leur éducation formelle;

- le dialogue social national pour améliorer l'éducation et la formation professionnelles pour les jeunes, à temps plein ou associée à un emploi qui mène à des qualifications;
- des programmes d'apprentissage et de stages de qualité, associés à des mesures d'incitation pour les travailleurs et les employeurs qui y recourent;
- des régimes de garantie d'emploi pour les jeunes;
- des programmes actifs sur le marché du travail, orientés vers les jeunes travailleurs;
- des filets de sécurité sociale destinés à aider les jeunes.

7 Du reste, la 3<sup>e</sup> conférence des ministres du Travail et de l'Emploi devra apporter rapidement des réponses étant donnée l'aggravation de la crise. Afin d'étayer ses recommandations aux ministres des Finances du G20, et ensuite aux dirigeants des pays du G20:

- Il faudrait que ses participants examinent des exemples de meilleures pratiques en matière de création d'emplois de qualité, à comparer aux impacts négatifs sur les conditions de travail des recommandations du Fonds monétaire international et de la Commission européenne dans les pays européens touchés par la crise;
- Ils devraient concevoir un programme dynamique pour le groupe de travail du G20 en ayant soin de consulter les partenaires sociaux afin d'examiner, pour la période 2012-13, des expériences nationales positives de politiques du marché du travail dans plusieurs pays du G20 en vue de les appliquer dans d'autres pour faire face à la crise, y compris pour aplanir les tensions sociales et réduire les pertes économiques liées au chômage à long terme;
- Il faudrait confier un mandat au groupe de travail pour qu'il envisage des façons d'accroître la participation des femmes à la main-d'œuvre tel que cela a été suggéré à Cannes;
- Il faudrait demander au groupe de travail qu'il commence ses activités en s'intéressant aux façons de stopper l'augmentation du travail précaire et irrégulier qui ébranle la relance, et de faire face aux coûts économiques et sociaux à long terme de la croissance de l'économie informelle grâce à un processus de formalisation;
- Comme suggéré dans les conclusions de Cannes, le groupe de travail devrait examiner l'intégration de travailleurs plus âgés à la main-d'œuvre;
- Pour la période 2012-13 et en consultation avec les partenaires sociaux, le groupe de travail devrait en outre analyser une série d'autres questions urgentes relatives à l'emploi comme la réduction des inégalités sur le marché du travail, la mise en œuvre de pratiques fructueuses de formation et de formation professionnelle, la promotion de qualifications et d'emplois verts, la conception d'investissements dans les infrastructures qui génèrent beaucoup d'emplois, le partage des meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité au travail, et l'extension et le développement des régimes de sécurité sociale.

8 Les organisations syndicales se rencontreront à nouveau en juin 2012, à Los Cabos (Mexique), dans le cadre de la réunion du monde du travail du G20 (*Labour-20*, L20):

- Au Mexique, il faut perfectionner les processus de consultation conformément à l'engagement repris dans la déclaration de Cannes d'inclure les partenaires sociaux – « *Nous sommes convaincus du rôle essentiel du dialogue social. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la tenue des réunions B20 et L20 [...] et de leur déclaration commune* ».

- Au Mexique, les partenaires sociaux devraient avoir la possibilité de faire des présentations directement aux dirigeants du G20 et d'interagir avec eux afin que les dirigeants politiques du monde discutent des préoccupations des travailleuses et de travailleurs de façon efficace et en se basant sur des faits réels.

### **Reprendre le programme de réglementation du secteur financier et accroître les recettes grâce à une imposition juste**

**9** Il faut que les gouvernements accentuent la coopération internationale et la gouvernance régionale pour prendre des mesures à l'égard de la situation fiscale grâce à un soutien collectif pour les pays à risques, de façon à ce que:

- l'exposition des gouvernements aux risques et les engagements conditionnels dans le secteur bancaire – au travers de garanties publiques explicites et implicites – reviennent aux niveaux auxquels ils étaient avant la crise;
- la dette des ménages soit restructurée grâce à l'intervention du gouvernement si nécessaire, notamment grâce à des réductions des prêts immobiliers hypothécaires dans les pays où le marché immobilier s'est effondré;
- les paiements des services de la dette souveraine retrouvent des niveaux supportables dans les pays du G20 grâce à des actions collectives comme l'émission « d'euro-obligations »;
- la Banque centrale européenne doit étendre son rôle pour garantir l'euro.

**10** Dans la foulée des déclarations de Cannes sur l'imposition et sur la taxe sur les transactions financières, il convient de mener des travaux supplémentaires pour concevoir ce genre de taxe à différents niveaux puisqu'elle présente le double avantage de taxer des activités spéculatives non productives tout en générant des recettes pour les gouvernements:

- Le Fonds monétaire international et le Conseil de la stabilité financière devraient analyser l'incidence de l'adoption d'une taxe sur les transactions financières aux niveaux mondial, régional (notamment, européen) et national, et offrir une aide technique aux pays qui décident de la mettre en place;
- Le G20 devrait soutenir l'adoption d'une taxe sur les transactions financières aux niveaux mondial, régional et national.

**11** Le G20 doit accélérer et renforcer la mise en œuvre du plan d'action du G20 sur la réglementation financière, notamment en:

- créant une responsabilité juridique pour les agences de notation et en minimisant l'importance de leurs notations pour l'évaluation officielle des passifs;
- mettant en œuvre les cadres de Bâle II et III sur l'adéquation des fonds propres des banques dans tous les pays du G20 et en éliminant l'arbitrage réglementaire grâce à une réglementation efficace du « secteur bancaire parallèle » (les opérations hors bilan des banques et les réserves des capitaux privés);
- limitant la taille et la complexité de grands conglomérats financiers, notamment par la séparation obligatoire des activités commerciales et d'investissement des banques;
- en apportant les modifications nécessaires pour que tous les produits dérivés standardisés actuellement négociés de gré à gré fassent désormais l'objet d'échanges organisés et en appliquant des exigences prudentielles pour le reste des produits échangés de gré à gré;

- empêchant la spéculation sur les prix alimentaires en fixant des limites de position sur la somme d'argent que les opérateurs bancaires peuvent engager, en mettant en œuvre des mesures identiques pour éviter la vision à court terme sur les autres marchés, en révisant le fonctionnement des marchés des contrats d'échange sur risque de crédit et en interdisant le courtage à haute fréquence;
- mettant en place des mécanismes de consultation efficaces entre le Conseil de la stabilité financière, les syndicats et d'autres représentants de la société civile; et
- améliorant les normes du Forum mondial sur la transparence fiscale dirigé par l'OCDE afin d'inclure l'échange automatique d'informations entre autorités fiscales, et en appliquant des sanctions aux pays qui ne parviennent pas à passer la 1<sup>ère</sup> phase du processus d'évaluation par les pairs du Forum.

## Le développement et le socle de protection sociale

**12** Il faut désormais que les dirigeants du G20, après avoir salué le principe d'un socle de protection sociale à Cannes, le garantissent en:

- élaborant un plan d'action en vue de soutenir la mise en œuvre du socle de protection sociale au niveau national;
- veillant à ce que les pays du G20 eux-mêmes, la Banque mondiale et les banques de développement multilatérales débloquent les fonds nécessaires;
- créant un mécanisme interinstitutions auquel participent toutes les institutions des Nations Unies, les institutions financières internationales et les entités régionales concernées en vue de la promotion du socle de protection sociale aux niveaux mondial, régional et national, tel que prôné dans le rapport de Michelle Bachelet;
- amplifiant la coopération entre l'Organisation internationale du Travail et le Fonds monétaire international en vue de soutenir les pays dans la création d'une marge de manœuvre budgétaire pour la mise en œuvre d'un socle de protection sociale;
- aidant un groupe autodésigné de pays pilotes à mettre plus rapidement en œuvre un socle de protection sociale avec le soutien de toutes les organisations internationales concernées;
- en intégrant complètement le concept de socle de protection sociale à la stratégie 2012-2020 de la Banque mondiale sur la protection sociale; et
- adoptant la proposition selon laquelle tous les gouvernements doivent disposer d'un socle minimal de protection sociale, basé sur les normes de l'OIT, d'ici 2020.

**13** Pour rester conforme à la déclaration des dirigeants des pays du G20 de Cannes concernant le respect des « engagements pris par les pays développés en matière d'aide »:

- Les pays du G20 doivent réitérer et renforcer leurs engagements à propos de l'aide publique au développement pour réaliser en priorité les objectifs du Millénaire pour le développement;
- Ils doivent respecter les engagements relatifs à l'accès universel à la prévention et au traitement du VIH et du sida, surtout pour briser le lien entre la pauvreté et l'insécurité économique et des taux de transmission du VIH en hausse;
- Le G20 doit approuver l'entière application des conclusions du 4<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui a eu lieu à Pusan en novembre 2011.



**14** Les travaux en cours du G20 sur l'investissement dans le cadre du mandat de Séoul accordé à l'OIT, à l'OCDE, au PNUD, à la CNUCED et à la Banque mondiale pour qu'ils émettent des recommandations communes en vue d'optimiser les investissements privés et pour qu'ils soutiennent « le cadre réglementaire pour l'investissement étranger et domestique », doivent se fonder sur des instruments internationaux qui font autorité dans ce domaine, sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adoptés en juin 2011 et sur la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

### **Des emplois verts comme base d'une croissance pérenne**

**15** Les gouvernements des pays du G20 devraient s'appuyer sur l'issue de la 17<sup>e</sup> Conférence des parties (COP) de Durban, en préparation de la Conférence Rio+20 sur le développement durable et ensuite sur la COP18 de décembre 2012 en confirmant qu'ils accordent la priorité à :

- la réalisation d'un accord multilatéral fructueux en vue de concevoir une architecture légalement contraignante pour le régime climatique afin de limiter la hausse de la température à moins de 2°C et d'envisager de la réduire de 1,5°C;
- la mise en œuvre intégrale du Fonds vert pour le climat, accompagnée d'engagements de financement pour que cela soit possible;
- au travail décent et à la consultation des syndicats, qui doivent figurer au cœur des efforts pour parvenir à une transition juste pour réagir au changement climatique.

**16** Le sommet du G20, qui aura lieu directement après la Conférence Rio+20, devrait encourager les gouvernements présents à Rio à œuvrer en faveur :

- d'un accord sur les principes de l'économie verte qui doivent inclure l'équité sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes, le travail décent et les droits syndicaux, la démocratie et une transition juste pour les travailleuses et les travailleurs;
- un engagement propre à chaque pays et qu'il aura lui-même identifié envers des objectifs de travail décent et d'emplois verts à atteindre dans les 5 à 10 années à venir et s'accompagnant de politiques sur le travail décent;
- de travaux pour la création d'une institution des Nations Unies sur l'environnement qui disposerait de pouvoirs forts et d'autorité, ainsi que pour la mise en place d'un conseil sur le développement durable.

### **La gouvernance et le G20**

**17** Le G20 doit agir pour préserver sa légitimité et son importance :

- Il doit reprendre la préparation d'une nouvelle norme mondiale sur les principales valeurs et les principes fondamentaux de promotion d'activités économiques durables au travers d'une charte en faveur d'activités économiques pérennes intégrant l'Agenda pour le travail décent afin de fournir aux marchés mondiaux un fondement normatif;
- Il doit améliorer le dialogue social et la consultation aux niveaux national et international de façon à garantir une mise en œuvre efficace de ces engagements politiques;

- Le G20 doit veiller à la cohérence entre les politiques économiques, commerciales, sociales et environnementales aux niveaux national, régional et international en prenant soin de faire participer l'OIT, le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, l'OCDE et d'autres institutions des Nations Unies concernées pour évaluer la cohérence de leur analyse de la crise et de la situation après la crise avec les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte mondial pour l'emploi. Cet examen doit être effectué en collaboration avec les partenaires sociaux.

